



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 20 février 2019

OBJET :

DE-19-02-1-15) CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT
"RENFORCER L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP
DANS LES EQUIPEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS"

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi vingt février à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le jeudi 07 février 2019 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, Mme GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. LAFON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MAFFRE-BOUCLET, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE, Mme POMMIER.

Absent(e)s excusé(e)s : M. PANNETIER (pouvoir à M. LEBEAU), M. BELLELLE (pouvoir à M. WALCH), Mme MOULY (pouvoir à Mme MARTIN Céline), M. PITAVY (pouvoir à M. BENSOUSSAN).

Absent(e)s : .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190220-lmc1H5978H1-DE Date de réception en Préfecture : 25/02/2019 Date de Publication : 25/02/2019

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'appel à candidature lancé par la Caisse d'Allocations Familiales en septembre 2018 visant à renforcer l'accueil des enfants en situation de handicap dans les équipements d'accueil de jeunes enfants ;

Vu la volonté de la ville de Vincennes d'accueillir les enfants en situation de handicap dans ses établissements d'accueil des jeunes enfants ;

Vu l'avis favorable rendu le 17 octobre 2018 par la Caisse d'Allocations Familiales ;

Considérant la convention proposée par la Caisse d'Allocations Familiales en vue de financer l'accueil dans les crèches des enfants en situation de handicap ;

Après avis de la commission Petite enfance, Enfance, Jeunesse du 13 février 2019,

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve la convention d'objectifs et de financement n° 201800414 relative au dispositif de renforcement de l'accueil des enfants en situation de handicap dans les équipements d'accueil applicable du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé